

Avis adopté

Séance plénière du 29 mars 2023

*Développer le parasport en France : de la singularité à l'universalité,
une opportunité pour toutes et tous*

Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Pour cet avis, la commission est partie d'un constat simple : les personnes en situation de handicap constituent l'un des publics les plus éloignés de la pratique sportive. Partir des gens les plus éloignés pour améliorer l'accès à un droit est un moyen d'entraîner une amélioration générale en s'assurant qu'elle prenne en compte des personnes trop souvent mises à la marge des politiques publiques.

Le groupe OEMJ soutient cette approche inclusive et a voté pour cet avis. Nous appelons à ce que cela ne soit que le début d'une démarche globale, d'un moyen d'action et de réflexion à largement développer au sein du CESE et que nous prenions, collectivement, plus souvent ce réflexe dans nos productions.

Car ce prisme, dans la perspective, ici, d'un changement du modèle sportif français, permet d'envisager l'ensemble des facteurs qui influent sur les pratiques physiques et sportives, notamment les discriminations et les violences.

Aujourd'hui, une personne en situation de handicap parce que ses limitations sont mal connues par l'ensemble du personnel encadrant sera le plus souvent dispensée de sport à l'École : une solution de moindre effort évitant de repenser l'encadrement de l'activité sportive. Une solution moins chère car ne nécessitant pas d'investissement dans les équipements et structures nécessaires à l'accueil de tous et toutes.

C'est notre modèle actuel, excluant donc violent.

Dès le plus jeune âge, le handicap, la morphologie, le genre, l'orientation sexuelle sont autant de vecteurs de moquerie, de violence verbale, parfois physique, cristallisés par un domaine où la performance, l'endurance et la force sont encore des valeurs prégnantes. Autant de valeurs associées à la virilité dans son acception la plus controversée bien que les valeurs puissent être aussi inclusives.

Les structures sportives ne sont pas non plus exemptes des violences sexistes et sexuelles à l'œuvre dans la société. L'avis fait lui-même le constat que ces violences sont décuplées à l'égard des femmes en situation de handicap. Cela ne peut et ne doit plus être toléré.

Reconnaître l'ensemble de ces difficultés est un premier pas vers une modification en profondeur du monde du sport qui doit, à la veille des jeux olympiques et paralympiques de Paris, s'ouvrir véritablement à tous et toutes.

Cet avis pose les premières pierres d'un chantier d'ampleur, mais dont les bénéfices seront majeurs tant en matière de santé physique, santé mentale qu'en matière de cohésion sociale.